

Les dermatoses, les intoxications et les maladies parasitaires sont caractérisées par la présence d'une quantité plus grande de leucocytes éosinophiles dans le sang. L'éosinophilie existant en l'absence de toute affection cutanée peut être l'indice de la présence de parasites dans l'organisme et en particulier dans le tube digestif.

LE CYTO-DIAGNOSTIC.

Les travaux qui ont été faits au sujet de la formule hémoleucocytaire ont conduit à l'étude des formules leucocytaires des épanchements séreux et séro-fibrineux. MM. Widal et Ravaut ont pu créer par leur recherche une méthode nouvelle de diagnostic vraiment ingénieuse et utile. Les épanchements pleuraux, péritonéaux, articulaires, le liquide céphalo-rachidien ont été successivement étudiés. Des formules correspondant à chaque variété d'épanchement ont pu être rédigées et la clinique peut désormais utiliser le cyto-diagnostic comme un auxiliaire précieux.

LE SÉRUM DU SANG.

De nombreux travaux ont été faits au cours de ces deux dernières années et des connaissances nouvelles ont pu être acquises sur les propriétés du sérum du sang, connaissances dont le laboratoire et la clinique ont réellement profité d'une façon merveilleuse. La présence de l'urobiline et des pigments biliaires dans les manifestations de l'ictère acholurique, de la cholestémie. La toxicité du sérum sanguin dans les divers états pathologiques, le mécanisme des échanges osmotiques, étudié au moyen de la cryoscopie, ont été l'objet de nombreuses recherches.

La découverte des propriétés bactéricides, cytolytiques, agglutinantes et précipitantes du sérum des animaux vaccinés a été singulièrement féconde. Outre le séro-diagnostic et la sérothérapie dont on a si largement profité déjà, de vastes champs ont été ouverts par ces méthodes nouvelles à l'initiative des travailleurs. Il n'est pas jusqu'à la Médecine légale qui n'en ait déjà tiré son profit; la réaction précipitante servira désormais à vérifier l'origine des taches de sang dans les expertises délicates, et la cryoscopie du sang du cœur aidera à reconnaître si le cadavre soumis à l'enquête a été submergé avant ou après la mort.